

sont tombés d'accord pour passer directement à l'«adjudication» et, pour autant que je sache, les deux parties sont satisfaites.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais être parfaitement clair. Ai-je bien compris que le ministre des Postes a dit qu'il ignorait si le syndicat avait demandé s'il recourrait lui ou son ministère, à la médiation ou à l'arbitrage, indépendamment de la procédure d'«adjudication»?

L'hon. M. Kierans: La traduction du mot *adjudication* a posé certaines difficultés. En français, pour autant que je sache, le mot «arbitre» s'applique à la fois au mot *adjudicator* et au mot *arbitrator*. A une occasion, M. Decarie l'a admis lui-même, alors que je parlais d'*adjudication*—et le premier ministre aussi a employé le terme un jour à la Chambre—les journalistes ont rendu le mot par «arbitre», et M. Decarie m'a expliqué qu'il croyait que nous voulions parler d'*arbitration*, alors que je voulais dire tout simplement *adjudication*. Je crois que nous nous sommes entendus là-dessus.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Lorsque le ministre des Postes dit que son ministère est prêt à accepter que la question soit «adjugée», est-il disposé d'abord à déterminer si son ministère a le droit d'instituer le régime de parcours ininterrompu?

L'hon. M. Kiearns: Ce sont précisément les questions qui seront soumises à l'«adjudicateur». Je ne voudrais sûrement pas préciser la décision que celui-ci aurait le droit, à mon avis, de rendre.

M. Orlikow: Mais voici la question: le ministère dira-t-il à l'«adjudicateur» qu'aux termes du contrat, il n'a pas le droit de rendre une décision quant au parcours ininterrompu?

LES DÉLAIS DE LA POSTE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Vu la gravité des retards dans la livraison du courrier au Canada, à tel point que certaines personnes commencent à se demander s'il ne vaudrait pas mieux recourir aux signaux de fumée, et compte tenu de l'attitude brutale et provocante du ministre des Postes à l'égard des employés, le premier ministre ne remettrait-il pas toute la question au ministre du Travail, qui semble avoir les qualités de diplomate requises pour régler les différends ouvriers?

[L'hon. M. Kierans.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'étudierai volontiers la question, mais si nous sommes forcés de recourir aux signaux de fumée, il vaudrait mieux alors se tourner vers le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Étant donné l'importance et l'urgence de la question, je suis d'avis que l'honorable ministre se doit de nous donner des réponses, en vue d'assurer un meilleur service postal.

Étant donné l'augmentation du tarif que les contribuables doivent maintenant subir, l'honorable ministre peut-il nous dire quand il espère terminer les négociations avec le syndicat, et quand la livraison du courrier redeviendra normale dans la région de Montréal?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, nous négocions avec le syndicat depuis au moins six ou sept semaines et nous poursuivons les démarches avec le syndicat et la CSN. Cela va évidemment se continuer pendant toute la fin de semaine, mais depuis une semaine, les dirigeants de *Rod Service Limited* nous ont déclaré carrément qu'ils ont l'intention de cesser l'exploitation de leur organisation.

[Traduction]

L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DE «ROD SERVICE»

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'ai une question supplémentaire qui concerne peut-être plus particulièrement le secrétaire d'État, mais il est absent. Je l'adresse donc au premier ministre. Celui-ci nous a signalé que les employés de la Rod Service seraient embauchés par le ministère des Postes. Or, seront-ils tenus de passer les examens de la fonction publique et de satisfaire aux conditions?

Le très hon. M. Trudeau (premier ministre): Le secrétaire d'État a dû partir pour Paris afin de représenter le gouvernement canadien, mais je lui ferai part de la question.

M. MacInnis: Le ministre des Postes pourrait peut-être y répondre?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Les 27 employés que nous avons déjà engagés n'ont pas encore passé l'examen, mais ils doivent évidemment satisfaire à toutes les exigences de la fonction publique.